

A retourner à :

Philippe CADILHAC

2 rue du Corps-Franc Pommiés
B.P. 10
65230 CASTELNAU MAGNOAC

Références dossier : A 2020 00192 / - LORMIERES PECH / MOREY

Adresse du bien : LARAN (65670), 5 chemin de Laslouyrasses

Références cadastrales du bien :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	ZA	40	LA GARENNE	65 a 40 ca
	ZA	41	LA GARENNE	13 a 00 ca
Contenance totale				78 a 40 ca

OUI NON

Existe-t-il sur votre commune :

- Un **PLAN D'OCCUPATION des SOLS (POS)**
- Si oui, dans quelle zone le bien se situe t'il (entourer la zone SVP) ?
En zone : **U** {a, b, c ou y} ou **NA**, ou **NB** ou **NC** ou **ND**

- Un **PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**
- Si oui, dans quelle zone le bien se situe t'il (entourer la zone SVP) ?
En zone : **U** ou **AU** ou **A** ou **N**

- Une **CARTE COMMUNALE** (L.124-1 du Code de l'urbanisme)
- Si oui, dans quelle zone le bien se situe t'il ?
 - Secteur où les constructions sont autorisées
 - Secteur où les constructions ne sont pas admises

OUI NON

Cet immeuble se trouve- t-il inclus dans :

- une zone de droit de préemption urbain non renforcé.....
- une zone de droit de préemption urbain renforcé.....
- une zone de droit de préemption commercial institué en vertu des articles. L.214-1 et suivants du Code de l'urbanisme.....
- une zone d'aménagement différé.....
- une zone d'aménagement concerté.....
- une zone d'environnement protégé.....
- un département soumis à la taxe départementale des espaces naturels sensibles.....
- une zone de droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles départementaux.....
- une zone de rénovation urbaine.....

- un périmètre de restauration immobilière
- un périmètre de résorption de l'habitat insalubre
- une zone interdite au stationnement des caravanes d'habitation

OUI NON

Est-il de plus situé :

- dans une zone de carrières, marnières ou de cavités souterraines.....
- dans une zone de carrières à ciel ouvert.....
- dans une zone inondable
- dans une réserve naturelle
- dans une zone "Natura 2000"
- dans un secteur dit "secteur sauvegardé"
- à proximité d'un monument historique.....
- dans une zone d'architecture imposée
- dans une zone à caractère pittoresque
- dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable.....
- dans une zone d'Appellation d'Origine Contrôlée.....
- dans une zone nécessitant une autorisation de travaux préalable
pour la division en plusieurs locaux à usage d'habitation (*)
- dans le périmètre d'une opération de réhabilitation de l'immobilier
de loisir
- dans le périmètre d'une opération de remembrement en cours.....
- dans le périmètre d'un point de captage d'eau
- dans un plan d'épandage de boues urbaines
- dans un périmètre boisé à conserver
- dans le périmètre d'un passage piétonnier (loi littoral)
- dans le périmètre d'une opération de remembrement en cours.....
- dans une zone de Protection du Patrimoine Architectural,
urbain et paysager (ZPPAUP)
- dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique
et floristique (ZNIEFF)
- dans le périmètre d'une association de chasse agréée

(*) Dans l'affirmative, merci de joindre une copie de l'autorisation

- dans une zone couverte par un plan de prévention des
risques technologiques ou naturels.....

Dans l'affirmative (joindre la copie des arrêtés) :

Quels sont les risques prescrits par le(s) plan(s) :

Quels sont les risques approuvés par le(s) plan(s) :

- dans un lotissement autorisé avant le 30 juin 1986.....

*Dans l'affirmative, les formalités prévues par l'art. R.315-44.1
du Code de l'urbanisme ont-elles été accomplies ?*

*Les colotis ont-ils demandé le maintien des règles d'urbanisme
spécifiques à ce lotissement ?*

- sur le tracé de la ligne TGV ou LGV (sud Europe atlantique).....

Dans l'affirmative, merci de fournir le plan de situation du tracé.

OUI NON

Cet immeuble fait-il l'objet :

- d'un arrêté de péril, d'insalubrité ou d'interdiction d'habiter
- d'une servitude d'alignement ou de réserve publique

OUI NON

Cet immeuble est-il contigu :

- à une parcelle de taillis ou bois appartenant à la Commune
Si oui, est-elle soumise à un document d'aménagement
- à une forêt domaniale

OUI NON

Cet immeuble est-il desservi :

- par une voie publique nationale
- par une voie publique départementale
- par une voie publique communale
- par une voie rurale
- par une voie privée

Nom de la voie et numéro : 5, chemin de Las Louyrasses

OUI NON

Existe-t-il pour cet immeuble :

- des servitudes ou des projets en cours pouvant l'intéresser

Dans l'affirmative, lesquels :

- des particularités concernant le réseau d'assainissement ou des obligations particulières en l'absence d'assainissement public

Dans l'affirmative, lesquelles :

OUI NON

L'immeuble est-il raccordé à :

- un réseau collectif d'assainissement pour les eaux pluviales
- un réseau collectif d'assainissement pour les eaux usées

Dans l'affirmative, nom de l'organisme chargé du contrôle :

OUI NON

Pollutions :

- la commune a-t-elle connaissance de l'existence d'installations classées et/ou d'éventuelles pollutions pouvant exister sur le terrain et dans le voisinage

Dans l'affirmative, lesquelles :

Secteur d'information sur les sols :

Le terrain est-il concerné par un projet de création de secteurs
d'information des sols OUI NON

Le terrain est-il situé dans un secteur d'information des sols OUI NON

Dans l'affirmative, merci de joindre la copie de l'arrêté préfectoral

Existe-t-il un arrêté préfectoral concernant les Termites ? OUI NON

L'immeuble est-il situé dans un secteur contaminé ou susceptible
d'être contaminé par la Mérule OUI NON

L'immeuble est-il contaminé par la Mérule ? OUI NON

Servitudes administratives et contraintes diverses :

Cet immeuble fait-il l'objet d'autres servitudes administratives et
contraintes diverses OUI NON

(fournir les plans le cas échéant et la copie des arrêtés)

Si oui, lesquelles ?

Fiscalité des terrains à bâtir :

- le terrain est-il classé en zone constructible depuis plus de 18 ans... OUI NON

- le Conseil municipal a-t-il pris une délibération instituant une
taxe sur la vente des terrains à bâtir (article 1529 du C.G.I.) OUI NON

Dans l'affirmative, merci de joindre une copie de la délibération

- le terrain a-t-il fait l'objet d'un classement postérieurement au 13
janvier 2010 par un plan local d'urbanisme ou par un autre document
d'urbanisme, en zone urbaine ou à urbaniser ouverte à
l'urbanisation ou par une carte communale dans une zone où les
constructions sont autorisées (article 1605 nonies du C.G.I.) OUI NON

Dans l'affirmative, merci de joindre une copie de la délibération

Fait à : Louer
Le : 08 octobre 2020

Signature et cachet de la Mairie
Le Maire,
GALES Jean-Luc



Département :
HAUTES-PYRÉNÉES

Commune :
LARAN

Section : ZA
Feuille : 000 ZA 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 19/10/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
TARBES
1, boulevard du Maréchal Juin BP 693
65000
65000 TARBES
tél. 05-62-44-40-40 -fax
sdif.hautes-
pyrenees@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



